

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)  
de la Communauté de Communes Adour Madiran**

**Le public est informé qu'en application des articles L. 123-19 et suivants et R. 123-46-1 du code de l'environnement, le projet de PCAET de l'intercommunalité est soumis à la participation du public par voie électronique du mardi 15 avril 2025 au jeudi 22 mai 2025 inclus.**

Par délibération n°DEL20240314\_22-DE du 14 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) a arrêté le projet de PCAET de l'intercommunalité.

Désormais la procédure d'élaboration du projet de PCAET de la CCAM, outil de planification territoriale qui a pour but la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets, doit faire l'objet d'une participation du public par voie électronique.

L'objet de cette participation du public par voie électronique est de permettre :

- A tout à chacun de prendre connaissance du projet de PCAET,
- De donner un avis sur le projet de PCAET envisagé et le cas échéant de formuler ses observations ou propositions sur son contenu.

Le projet de PCAET comporte une évaluation environnementale ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale le 29 août 2024, annexé au dossier de PCAET soumis à la participation du public.

**La participation du public par voie électronique se déroulera du mardi 15 avril 2025 (9h00) au jeudi 22 mai 2025 (17h30) inclus.**

Pendant toute sa durée :

⇒ Le dossier de projet de PCAET soumis à la participation du public sera disponible sur la page web dédiée au PCAET de la CCAM :

<https://www.adour-madiran.fr/pcaet/>

⇒ Le public pourra adresser son avis, ses observations et propositions éventuelles par courrier électronique à l'adresse :

[participation.pcaet@adour-madiran.fr](mailto:participation.pcaet@adour-madiran.fr)

⇒ Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à la procédure de participation électronique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse etc...).

⇒ Tout renseignement peut être demandé au siège de l'intercommunalité au numéro suivant :  
**05.62.31.68.84**

A son issue, les avis, observations et propositions recueillies feront l'objet d'une synthèse dressé par la CCAM, au vu de laquelle le projet de PCAET pourra être amendé, en fin de procédure, afin de prendre en compte ces avis, observations et propositions.

A l'issue de cette procédure, le PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte de la participation du public et des divers avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la CCAM.